

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Protection des dépôts
  - 5.7 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

### ÉCHELON ASSURANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE VOYAGE ORION

#### Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers maintiendra inchangées l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec d'Échelon Assurance (nom utilisé par Echelon Insurance) et de Compagnie d'assurance voyage Orion (nom utilisé par Orion Travel Insurance Company).

Le réexamen de l'autorisation de ces sociétés a été effectué en vertu des articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, en raison de leur fusion.

#### Personne morale issue de la fusion :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| ➤ Nom envisagé :         | <b>Échelon Assurance</b>                                    |
| Lieu du siège envisagé : | 300-2680 Matheson Blvd East<br>Mississauga, Ontario L4W 0A5 |

Pour plus d'information concernant ces assureurs, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 13 juillet 2023

### COMPAGNIE D'ASSURANCE VOYAGE ORION

#### Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'un changement d'autorité de réglementation du domicile

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers maintiendra inchangée l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec de Compagnie d'assurance voyage Orion (nom utilisé par Orion Travel Insurance Company).

Le réexamen de l'autorisation de cette société a été effectué en vertu des articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, en raison du changement d'autorité de réglementation du domicile de celle-ci, qui sera dorénavant régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés d'assurance, L.C. 1991, c.47.

#### Nom et adresse de l'assureur :

- **Compagnie d'assurance voyage Orion**

1900-520, 3 Ave SW  
Centennial Place, East Tower  
Calgary, Alberta T2P 0R3

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 13 juillet 2023

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.



## 5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.